

**Opening statement by Ambassador Mohamed Siad Doualeh,  
Chairman-Rapporteur of the Working Group on the  
Effective Implementation of the Durban Declaration and  
Programme of Action**

High-Level meeting of the General Assembly to  
commemorate the tenth anniversary of the adoption of the  
Durban Declaration Programme of Action

New York

22 SEPTEMBER 2011

**Distinguished Co-Chairs,  
Madam High Commissioner,  
Distinguished Delegates,  
Ladies and Gentlemen,**

As the Chairperson-Rapporteur of the Intergovernmental Working Group on the effective implementation of the Durban Declaration and Programme of Action, it is an honour for me to address this assembly on the occasion of the celebration of the 10th anniversary of the adoption of the DDPA.

It is heartening to note the positive response by Member States which have been crystal clear in their overwhelming support for the DDPA.

I wish to particularly congratulate the President of the General Assembly and his predecessor as well as the co-facilitators for having facilitated the process that led to the finalization of the Draft Political Declaration to be adopted by the 66th Session of the UN General Assembly.

The text will go a long way in mobilizing heightened political support in the fight against racism and bolstering the morale of the victims of racism, xenophobia and related intolerance around the world.

We wish to further thank Member States for the profound wisdom shown in the selection of the theme of this high level meeting. It reflects so accurately the essence of the philosophy contained in the DDPA.

The DDPA is indeed victim oriented, action oriented and clearly identifies the link between poverty, under development and discrimination, an issue that has particular significance in the current world economic situation.

Mesdames, Messieurs

Le Groupe de travail de par son mandat, et de par la qualité des débats qui s'y tiennent, constitue un outil essentiel dans la mise en oeuvre effective du programme et plan d'action de Durban. Les importantes conclusions et recommandations qu'il adopte, mais plus encore leur mise en oeuvre par les Etats et autres acteurs concernés, démontre si besoin est, l'intérêt que nous portons tous à l'éradication du fléau que constitue le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée.

Les travaux du Groupe de travail constituent également un terreau fertile qui nourrit les discussions qui se tiennent ici à l'Assemblée Générale, dans le cadre de la résolution annuelle sur les "Efforts déployés au niveau mondial pour éliminer totalement le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée et pour assurer la mise en oeuvre intégrale et le suivi de la Déclaration et du Programme d'action de Durban."

Mesdames, Messieurs,

Il y a 10 ans, à Durban, la lutte contre la haine raciale et l'intolérance a connu une avancée historique, à travers l'adoption par les Etats de la Déclaration et du Programme d'action de Durban. L'adoption de ce texte a nourri l'espoir de millions de victimes, sa mise en oeuvre effective est un devoir de tous, et nous nous devons de passer à la pratique, si nous ne voulons pas les décevoir. Ce dixième anniversaire de l'adoption de la déclaration et du programme d'action de Durban, nous offre une opportunité de revigorer les engagements que nous avons pris en 2001, tout en étant conscients et lucides, de la résurgence inquiétante de nouveaux fléaux, qui prospèrent dans plusieurs parties du monde. Cette commémoration nous offre aussi l'opportunité de faire une lecture commune qui permette de mieux préciser les objectifs de cette conférence historique de manière à rendre les malentendus impossibles ou du moins difficiles.

Mesdames, Messieurs

En dépit des défis nouveaux et les périls posés par la résurgence des formes contemporaines de racisme, de xénophobie et l'intolérance qui y est liée, les délibérations au sein du Groupe de travail intergouvernemental permettent de souligner les efforts entrepris par les Etats et bon nombre de mesures concrètes visant à les combattre. Les Etats, à la demande du Secrétariat, envoient des informations très complètes relatives à la mise en oeuvre des recommandations du Groupe de travail. Le Groupe de travail s'est attelé à l'amélioration continue de ses méthodes de travail et du renforcement de son efficacité. A chaque session, les Etats et les autres parties prenantes se donnent suffisamment d'espace pour partager leurs expériences notamment sur les bonnes pratiques et sur l'application de la Convention Internationale sur l'Elimination de toutes les formes de Discrimination Raciale sur la Déclaration et le Programme d'Action de Durban et sur le document final de la conférence d'examen de Durban.

Je tiens également à souligner, les importantes recommandations du Groupe de travail qui font écho aux dispositions respectives contenues dans le plan d'action de Durban ayant trait à la mise en place de plans d'action nationaux contre le racisme et la discrimination raciale.

C'est avec une grande satisfaction que nous constatons les demandes croissantes d'assistance technique adressées au Haut-Commissariat visant à l'élaboration et la mise en oeuvre de ces plans d'action. Nous encourageons vivement Madame la Haut-Commissaire, dont nous saluons et reconnaissons la contribution essentielle à poursuivre sans relâche les efforts engagés en vue d'intégrer le DDPA dans les mandats et programmes des Nations-Unies et faisons appel aux Etats pour la mise à disposition des ressources adéquates pour la réalisation effective des tâches assignées. Le Groupe de travail a également intensifié ses efforts en vue de renforcer les relations de complémentarité et de synergie avec les autres mécanismes de suivi de la Déclaration et du Programme d'Action de la Conférence de Durban.

A cet égard, nous nous félicitons du fait que le CERD ait adopté sa recommandation générale n° 33 en date de 2009 sur le suivi de la Conférence de Durban et qu'il recommande aux Etats parties de donner effet à la DDPa en tenant compte des documents finaux de la conférence d'examen lorsqu'il applique la Convention dans leur ordre juridique interne. Nous continuerons à suivre avec toute l'attention requise les travaux du CERD et des autres mécanismes spécialisés issus de Durban dans le respect de leurs mandats respectifs.

Le Groupe de travail, continuera à engager un dialogue sérieux, profond et constructif en vue de poursuivre le mandat qui lui a été confié à savoir, la mise en oeuvre effective du DDPa et suggérer des mesures concrètes visant à renforcer l'éducation, la formation, le renforcement de l'arsenal juridique visant à combattre le racisme.

Le Groupe de travail a bénéficié de l'éclairage d'experts sur la question de la migration et de l'emploi lors de sa septième session et notamment a eu l'opportunité de débattre des conclusions du rapport 2009 du PNUD qui bouscule les idées reçues et qui démontre à travers des enquêtes détaillées que l'immigration augmente généralement l'emploi dans les communautés d'accueil, n'encombre pas le marché du travail et améliore le taux d'investissement dans les entreprises et initiatives nouvelles.

Le rapport reprend en écho les dispositions majeures contenues dans le DDPa. appelle à une garantie des droits fondamentaux des migrants notamment l'accès aux services de santé et d'éducation et à l'adoption de mesures fortes utiles qui méritent l'examen des Etats.

En effet, parmi les défis nouveaux, il me semble qu'il nous faille porter une attention particulière à la situation des catégories vulnérables des victimes du racisme en particulier les migrants, les demandeurs d'asile et la prolifération des plates-formes et organisations politiques basées sur le racisme, la xénophobie et les doctrines de supériorité raciale.

Le racisme ne constitue pas seulement une négation des objectifs et des idéaux contenus dans la Charte des Nations-Unies et la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, mais constitue également une menace réelle contre les valeurs démocratiques comme l'a reconnu le DDPa et que le souligne l'Assemblée Générale dans sa résolution 65/199.

Je suis de ceux qui pensent comme le philosophe camerounais Boulaga, que la parole raciste n'est «ni magique, ni maléfique» et ce n'est pas parce qu'elle est prononcée qu'elle sème nécessairement la mort ; elle ne doit pas être nécessairement taboue !

Cependant, il faut se doter de critères et d'outils clairs pour opérer une distinction nette entre un débat sain sur la race, la religion, l'identité et l'incitation à la violence raciste. L'on ne connaît que trop bien, de par l'expérience récente et passée les conséquences tragiques auxquelles peuvent conduire les discours de haine et d'intolérance et le type de climat nuisible qu'ils contribuent à instaurer. Il nous faut donc organiser individuellement et collectivement une riposte adéquate à la mesure de la menace qu'ils représentent, d'où l'importance de cette réunion de haut niveau.

Monsieur le Président,

Face à ses périls, réagir est une nécessité absolue, contrecarrer la banalisation des discours racistes qui incitent à la violence un impératif catégorique si l'on ne veut pas nourrir l'argumentation de ceux qui commencent à dire et à écrire qu'accepter ses outrances verbales revient à poser la liberté d'expression comme une "*nouvelle métaphore du racisme*".

La liberté d'expression est au coeur du droit international des Droits de l'Homme, le droit à la vie et à la non discrimination en sont les piliers fondamentaux.

In conclusion, Mr President, I would like to express my deepest gratitude to Member States and Civil Society Organizations for the invaluable support and cooperation extended to me in the execution of my mandate.

**Thank you Mr President.**

